

**Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci  
M.R.C. de la Matawinie**

**Vendredi 2019 (09) 9 août** Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 9 août 2019, au lieu et à l'heure habituels. Sont présents Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Bertrand Taillefer  
Lucie Vignola  
Patrick Gautschi.

André Lafrenière  
Julie-Anne-Cousineau

La conseillère Chantale Perreault est absente.

Sous la présidence de Son Honneur la mairesse, Madame Isabelle Parent.

La directrice générale adjointe, Madame Martine Bélanger, est également présente.

\*\*\*\*\*

Madame la mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

\*\*\*\*\*

**19-160 2. Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par la conseillère Lucie Vignola  
et résolu,

que l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-161 3. Adoption du procès-verbal du 12 juillet 2019**

Proposé par le conseiller André Lafrenière  
et résolu,

que le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2019 soit et est adopté dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

**4. Rapport de correspondance**

**5. Dépôt du rapport financier en date du 31 juillet 2019**

**19-162 6. Adoption des comptes à payer au montant de 36 100.11 \$**

Proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
et résolu,

que la liste des comptes à payer, au montant de 36 100.11 \$, soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution;

que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

12475	Remboursement taxes	243.67 \$*
12476	Bell Canada	354.17 \$*
12477	Compo Recycle	33 247.74 \$*
12478	Conteneur Recycle	2 338.59 \$*
12479	Dicom Express	26.28 \$*
12480	Fleettél Inc.	29.84 \$*
12481	Fonds d'information sur le territoire	44.00 \$*
12482	Manoir de la rivière Dufresne	3 074.46 \$*
12483	MRC de Matawinie	16 312.59 \$*
12484	Purolator inc.	18.24 \$*
12485	Société canadienne des postes	7.95 \$*
12486	SPCA Lanaudière, Basses-Laurentides	559.83 \$*
12487	Syndicat canadien de la fonction publique	739.28 \$*
12488	Remboursement taxes	281.76 \$*
12489	Remboursement taxes	159.23 \$*
12490	Remboursement taxes	196.94 \$*
12491	Remboursement taxes	115.13 \$*
12492	Alliance Ford	1 138.17 \$
12493	Améric 125 Inc.	355.33 \$
12494	L'ami du bûcheron	701.17 \$
12495	André Robillard, graphisme	166.72 \$
12496	Benson pièces d'auto	42.39 \$
12497	Boîtes d'ici et cie	202.50 \$
12498	Centre liquidation Raynat inc.	327.52 \$
12499	Groupe H2O	25.94 \$
12500	Corporate Express Canada inc.	226.79 \$
12501	R. Courtemanche, location	200.00 \$
12502	Clinique services santé Rosemère	420.00 \$
12503	Les éditions Yvon Blais	169.05 \$
12504	Formation prévention secours	66.58 \$
12505	Gestion Normand Forget inc.	1 346.37 \$
12506	La Griffes SGB	154.33 \$
12507	Hachette collections	61.92 \$
12508	Journal Altitude 1350	373.69 \$
12509	Kalitec Signalisation	694.45 \$
12510	L'Atelier Urbain inc.	3 495.24 \$
12511	Location Battlefield	8 402.64 \$
12512	Martech	136.25 \$
12513	Medisecur	158.67 \$
12514	Municipalité d'Entrelacs	498.46 \$
12515	Patrick Morin	622.93 \$
12516	La Petite Mission inc.	20.00 \$
12517	Pétrole Pagé inc.	2 319.76 \$
12518	Pilon et Ménard Huissiers de justice	86.46 \$
12519	Pneus Lavoie	87.59 \$
12520	Produits sanitaires des Plaines inc.	446.95 \$
12521	Remboursement employé	1 360.45 \$
12522	A. Rivest Picotte, Ciné plein air	400.00 \$
12523	Roy et Asselin inc.	828.22 \$
12524	Sablière Clark	9 977.17 \$

12525	La shop à légumes	300.25 \$
12526	9172-6976 Québec inc.	31.41 \$
12527	Tenaquip ltd.	403.57 \$
12528	Ent. Jean Valois & fils inc.	320.00 \$
12529	Petite caisse	2 000.00 \$
12530	Conteneur Recycle inc.	1 680.13 \$*
12531	Excavation Pigeon	7 789.16 \$*
12532	Fondation médicale des Laurentides	200.00 \$
12533	Grandchamp Chapiteaux inc.	1 020.40 \$
12534	France Leduc, marche 17 août 2019	400.00 \$
12535	L'Union-Vie	3 570.16 \$*
12536	Manoir de la rivière Dufresne	500.00 \$
12537	MRC Matawinie	40 373.99 \$
12538	La Petite Mission inc.	100.00 \$
12539	Le Paradis du Quad Ouareau inc.	1 915.00 \$
12540	Rogers	86.76 \$*
12541	Simon x Bérubé Photo Vidéo	200.00 \$
12542	Bell Canada	152.24 \$*
12543	Compo Recycle	1 697.85 \$*
12544	Fondation Rues Principales	450.00 \$

Total des incompressibles : 72 726 \$

### Période de questions sur les finances

#### 7. Règlements et avis de motion

##### 19-163 7.1 Règlement d'emprunt chemin Dufresne [n/d R-207]

Proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
et résolu,

que le conseil municipal adopte le règlement numéro 207, intitulé "Travaux de chemin Dufresne", décrétant un emprunt de 900 000 \$.

Madame la Mairesse demande le vote

Julie-Anne Cousineau : oui  
Bertrand Taillefer : oui  
Lucie Vignola : oui  
André Lafrenière : oui  
Patrick Gautschi : non

Adopté majoritairement par les conseillers.

### Période de questions sur la réglementation

#### 8. Administration et ressources humaines

##### 19-164 8.1 Colloque annuel de Rues Principales [n/d 114-100]

Proposé par la conseillère Lucie Vignola

et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la participation de la mairesse, madame Isabelle Parent et le conseiller, monsieur Bertrand Taillefer au colloque annuel de Rues Principales qui aura lieu le 2 octobre 2019, à Québec, au coût de 450 \$ plus taxes. Le montant est prévu au budget.

Que le conseil municipal autorise le paiement de l'inscription et le remboursement des dépenses inhérentes sur présentation des pièces justificatives. Le montant est prévu au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-165 8.2 Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière [n/d 114-400]**

Proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse une contribution financière de 100 \$ pour la semaine nationale de l'action communautaire autonome de Lanaudière qui aura lieu entre les 21 et 27 octobre 2019.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-166 8.3 Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut [n/d 114-300]**

Proposé par le conseiller André Lafrenière et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la participation de la mairesse, madame Isabelle Parent au 8<sup>e</sup> souper de la Fondation qui aura lieu le 17 octobre 2019, au coût de 200 \$. Le montant est prévu au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-167 8.4 La Petite Mission [n/d 114-400]**

Proposé par le conseiller Bertrand Taillefer et résolu

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise une commandite de 100 \$ pour le souper-bénéfice du 5<sup>e</sup> anniversaire de la Petite Mission qui se tiendra le samedi 10 août 2019. Le montant est prévu au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-168 8.5 Demande de toponyme – chemin Pointe Mauborgne [n/d 703-101]**

Proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci rendra une décision pour cette demande lorsque Madame Chantal Mauborgne déposera une lettre d'appui signée par les résidents du chemin de la Salle acceptant le nom proposé pour le chemin indiqué dans la demande de cette dernière, soit «chemin Pointe Mauborgne».

Adopté unanimement par les conseillers.

## **Période de questions sur l'administration et les ressources humaines**

### **9. Sécurité publique**

#### **9.1 Rapport de la conseillère responsable**

### **Période de questions sur la sécurité publique**

### **10. Travaux publics**

#### **10.1 Rapport du conseiller responsable**

#### **19-169 10.2 Travaux lignage [n/d 401-111]**

Soumission reçue :

- Lignes MD inc. : 8 659.00 \$

Proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la soumission reçue de Lignes MD au montant maximum de 8 659.00 \$ plus taxes, tel que soumis par le directeur des travaux publics. Le montant est prévu au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

#### **19-170 10.3 Travaux ch. Du Canard Blanc – Scellant [n/d 401-111]**

Soumissions reçues :

- Les Entreprises Bourget 4 373.35 \$ + taxes

Proposé par le conseiller André Lafrenière  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la soumission de Les Entreprises Bourget au montant de 4 373.35 \$ + taxes. Le montant est prévu au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **Période de questions des travaux publics**

## **11.0 Environnement et Hygiène du milieu**

### **11.1 Rapport du conseiller responsable**

#### **19-171 11.2 RMR du lac Saint-Jean – Demande d’appui MRC Matawinie, Règlement sur la récupération des appareils ménagers et de climatisation [n/d 114-241]**

CONSIDÉRANT la correspondance de la Régie des matières résiduelles du Lac- Saint-Jean (RMR) sollicitant un appui quant au dossier des appareils ménagers contenant des réfrigérants;

CONSIDÉRANT que la responsabilité élargie des producteurs (REP) est un principe selon lequel les entreprises qui mettent sur le marché des produits au Québec sont responsables de leur gestion en fin de vie utile;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de son Plan d’action 2011-2015, l’action 21 stipulait que le gouvernement dresse une liste des produits qui doivent être considérés en priorité pour désignation selon une approche de REP et qu’au moins deux nouveaux produits soient désignés par règlement tous les deux ans;

CONSIDÉRANT que le Plan d’action 2013-2020 sur les changements climatiques prévoit le recours à la REP dans la gestion des appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation;

CONSIDÉRANT que le projet de modification du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (chapitre Q-2, r. 40.1), en y ajoutant les « appareils frigorifiques domestiques, appareils ménagers et de climatisation » a été publié dans la Gazette officielle du 12 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que le gouvernement a annoncé des cibles et des objectifs de réduction de gaz à effet de serre selon plusieurs ententes internationales et cherche des moyens d’y parvenir;

CONSIDÉRANT les coûts importants pour les municipalités reliés à la récupération et au traitement des halocarbures (gaz du circuit réfrigérant et de la mousse isolante) des appareils tels que réfrigérateurs, congélateurs et appareils de climatisation recueillis dans les écocentres afin de se conformer au règlement provincial sur les halocarbures;

CONSIDÉRANT que le Comité technique de mise en œuvre du PGMR de la MRC de Matawinie, sur proposition du Service d’aménagement, a recommandé, lors de la réunion du 17 juin 2019, l’adoption d’une résolution d’appui à la RMR;

Proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci offre son appui au conseil de la MRC Matawinie dans sa demande auprès du ministre Benoit Barrette et à son gouvernement :

- D'adopter dans les plus brefs délais la modification du règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (chapitre Q-2, r. 40.1) en y ajoutant les appareils ménagers et de climatisation;
- De mettre en branle, et ce, conformément à RECYC-QUÉBEC, le processus de création de l'organisme mandataire à la gestion de cette nouvelle responsabilité;
- D'élaborer un programme d'aide aux municipalités afin de supporter les frais durant la période de transition entre l'approbation du règlement et la mise en marche officielle de cette nouvelle REP.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-172 11.3 Règlement numéro R-203 concernant le lavage des embarcations de plaisance - Préposé surveillant [n/d R-203]**

Proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci nomme monsieur Richard Doran, à titre de préposé surveillant pour l'application des dispositions du Règlement R-203 sur le lavage des embarcations de plaisance sur les lacs Georges, Prévost et à l'Île.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-173 11.4 Règlement numéro R-181 relatif au contrôle du lac Ouareau contre les espèces exotiques envahissantes [n/d R-181]**

Proposé par le conseiller Bertrand Taillefer et résolu,

Suivant l'Entente relative à l'application du règlement 181 sur le contrôle du lac Ouareau contre les espèces exotiques envahissantes intervenue avec la municipalité de Saint-Donat le 14 mai 2012, que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci mandate la municipalité de Saint-Donat pour l'application complète du règlement 181, incluant l'émission de constats d'infractions. Plus particulièrement, le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci mandate les patrouilleurs dûment nommés par résolution d'embauche par le conseil municipal de Saint-Donat.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu**

**12. Éducation, Famille, Aînés et loisirs**

**12.1 Rapport de la conseillère responsable**

**19-174 12.2 Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière – Bal des p'tits loups [n/d 114-400]**

Proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'achat de deux billets au coût de 150 \$ chacun pour le *Bal des p'tits loups du Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière* qui aura lieu le 20 septembre 2019. Le montant est prévu au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-175 12.3 Manoir de la rivière Dufresne – demande de subvention [n/d 403-121]**

Proposé par le conseiller Bertrand Taillefer et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de subvention, au montant de 500 \$, pour un projet social d'activités pour les locataires du Manoir de la rivière Dufresne. Le montant est prévu au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-176 12.4 MRC Matawinie, Stratégie jeunesse en milieu municipal – demande de subvention [n/d 114-241]**

Considérant que le programme renforce l'action et l'autonomie des organismes municipaux en matière de soutien à la jeunesse;

Considérant que la jeunesse est partie intégrante de la croissance économique et sociale de la MRC Matawinie;

Considérant le budget disponible de 4 000 \$ à la MRC, catégorie Projet d'entreprises;

Proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci offre son appui à la MRC Matawinie pour le projet de la démarche Stratégie jeunesse en milieu municipal.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-177 12.5 Rendez-vous d'automne [n/d 802-100]**

Proposé par la conseillère Lucie Vignola et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la tenue du Rendez-vous d'automne, le samedi 14 septembre 2019 et autorise les dépenses de 500 \$ telles que présentées dans les prévisions budgétaires.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-178 12.6 Journée de la culture [n/d 802-100]**

Proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la tenue de la Journée de la culture, le samedi 28 septembre 2019 et autorise les dépenses de 3 000 \$ réparties comme suit ;

2 700 \$ telles que présentées dans les prévisions budgétaires  
300 \$ provenant des surplus d'activités.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-179 12.7 Fête d'Halloween [n/d 802-100]**

Proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la tenue de la Fête d'Halloween, le jeudi 31 octobre 2019 et autorise les dépenses de 1000 \$ telles que présentées dans les prévisions budgétaires.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-180 12.8 Dépouillement d'arbre de Noël [n/d 802-100]**

Proposé par le conseiller André Lafrenière  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la tenue du dépouillement d'arbre de Noël, le samedi 14 décembre 2019 et autorise les dépenses de 3 000 \$, dont 2 000 \$ seront couvertes par les commanditaires et 1 000 \$ par le budget autorisé tel que présentées dans les prévisions budgétaires.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs**

**13. Aménagement, urbanisme**

**13.1 Rapport du conseiller responsable**

**19-181 13.2 Réforme cadastrale mandat 2496 [n/d 701-120 et 114-241]**

Proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le paiement de la facture relative à la réforme cadastrale, mandat 2496, à la MRC de Matawinie au montant de 40 373.99 \$.

La somme requise sera prise au surplus accumulé de la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-182 13.3 Comité consultatif d'urbanisme [n/d 102-111]**

Proposé par la conseillère Lucie Vignola  
et résolu,

que suite aux entrevues, la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci nomme pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme pour la période du 9 août 2019 au 31 décembre 2020 :

Siège # 5 : Madame Holly Crandall  
Siège # 7 : Monsieur Daniel Chalifoux

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-183 13.4 2834, chemin Notre-Dame-de-la-Merci - démolition  
[matricule 6625 21 6245]**

Proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
et résolu,

que suite au jugement de la Cour supérieure, le conseil municipal de de Notre-Dame-de-la-Merci approuve le devis pour la démolition du 2834, chemin Notre-Dame-de-la-Merci à Notre-Dame-de-la-Merci et mandate la directrice générale à procéder à l'appel d'offres par voie d'invitation écrite.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur l'aménagement, urbanisme**

**14. Promotion touristique et développement**

**14.1 Rapport de la mairesse**

**Période de questions sur la promotion touristique et développement**

**15. Art et Culture**

**15.1 Rapport de la conseillère responsable**

**Période de questions sur les arts et la culture**

**Varia**

**19-184 16. Levée de l'assemblée**

Proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
et résolu,

que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

\*\*\*\*\*

**Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : #19-162, 19-164, 19-166, 19-169, 19-170, 19-174, 19-175, 19-177, 19-178, 19-179, 19-180, 19-181.**

**Martine Bélanger, Directrice générale adjointe**

---

**15 personnes**

**Fin de la session 20 h 45**

---

**Isabelle Parent, Mairesse**

---

**Martine Bélanger, Directrice générale adjointe**